

RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil municipal du 31 mars 2023



Rapport de présentation du compte administratif 2022

I.	EXECUTION DE L'EXERCICE	3
II.	RATIOS	3
III.	LA CHAINE DE L'EPARGNE	4
IV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	4
V.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	Les recettes de fonctionnement	4
a.	Atténuation de charges	5
b.	Produits de services, du domaine et ventes diverses	5
c.	Impôts et taxes	5
d.	Dotations et compensations	6
e.	Les autres participations	6
f.	Autres produits de gestion courant	6
2.	Les dépenses de fonctionnement	6
a.	Les charges de personnel	7
b.	Les charges à caractère général	7
c.	Les autres charges de gestion courante	7
d.	Les charges financières	7
e.	Les charges exceptionnelles	7
VI.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
1.	Les recettes d'investissement	8
a.	Les subventions affectées	8
b.	Le Fonds de Compensation de la TVA	8
c.	Les autres recettes	8
2.	Les dépenses d'investissement	8

I. EXECUTION DE L'EXERCICE

En 2022, le taux d'exécution des crédits des sections de fonctionnement et d'investissement cumulées est de 80% en dépenses et de 84% en recettes.

Crédits ouverts	39 728 017,95 €	Crédits ouverts	39 728 017,95 €
Dépenses réelles	29 820 220,03 €	Recettes réelles	31 391 773,53 €
Dépenses d'ordre	1 921 179,28 €	Recettes d'ordre	1 921 179,28 €
Dépenses totales	31 741 399,31 €	Recettes totales	33 312 952,81 €

II. RATIOS

Les données présentées ci-dessous sont tirées des derniers Comptes de Gestion des Villes de strate entre 20 000 et 50 000 habitants (année 2021 - sources DGCL), comparées à nos données 2022.

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



999 €



0 €

L'emprunt de la commune est arrivé à échéance.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



1 378 €



1 257 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont proches de la moyenne de la strate.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



201 €



324 € dont 129 € pour la DGF
et 195 € pour la DSU

La dotation globale de fonctionnement (incluant la DSU) est supérieure à la moyenne de la strate.

DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT



489 €



474 €

Les dépenses d'équipement par habitant de la commune de Givors sont comparables à la moyenne strate.

IMPOTS LOCAUX PAR HABITANT



598 €



495 €

Le produit des impôts locaux (article 73111 et 7318) perçu par la commune de Givors est inférieur à la moyenne de la strate.

III. LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ÉVOLUTION CA 2022 / 2021
Recettes réelles de fonctionnement	28 357 391 €	27 695 323 €	29 355 952 €	6,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	22 897 313 €	22 913 586 €	25 521 710 €	11,38%
Épargne de gestion	5 460 078 €	4 781 736 €	3 834 242 €	-19,81%
Epargne brute	5 460 078 €	4 781 736 €	3 834 242 €	-19,81%
Epargne nette	5 460 078 €	4 781 736 €	3 834 242 €	-19,81%

Entre 2021 et 2022, il est constaté une hausse des recettes réelles de fonctionnement d'environ 1 660 k€. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2 608 k€.

Malgré un effet ciseau qui s'accroît sur 2022, la dynamique des recettes et la maîtrise des dépenses permet de maintenir une épargne nette d'environ 3 834 k€. Ce niveau d'épargne permet à la Ville de financer ses investissements sans recours à l'emprunt.

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2021 (820 k€ en investissement et 1 391 k€ en fonctionnement), la commune affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2022 de 3 305 k€ sur la section de fonctionnement et de 478 k€ sur la section d'investissement. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement (engagements 2022 non soldés, à réaliser sur 2023) s'élèvent à 1 699 k€. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement.

V. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation de charges (chap 013)	176 624 €	149 023 €	254 967 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	661 753 €	838 829 €	925 573 €
Impôts et taxes (chap 73)	16 895 345 €	17 153 243 €	18 450 562 €
Dotations (chap 74)	9 108 814 €	8 726 059 €	8 995 855 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	344 500 €	482 482 €	686 114 €
Total des recettes de gestion courante	27 187 036 €	27 349 636 €	29 313 071 €
Produits financiers (chap 76)	2 864 €	3 642 €	8 104 €
Produits exceptionnels (chap 77)	1 124 490 €	342 044 €	34 777 €
Reprise sur amortissement (chap 78)	43 000 €	0 €	0 €

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	28 357 390 €	27 695 322 €	29 355 952 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	221 101 €	573 475 €	218 €
Total des recettes d'ordre	221 101 €	573 475 €	218 €
Total des recettes de fonctionnement	28 578 491 €	28 268 797 €	29 356 170 €

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 3,84 % (soit environ 1 088 k€) par rapport au compte administratif 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette de 255 k€ au compte administratif 2022 soit une hausse d'environ 106 k€ par rapport au compte administratif 2021. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits droits de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles..., sont réalisées à hauteur de 925 k€ au compte administratif 2022, en hausse de 87 k€ par rapport à 2021, qui avait été encore fortement impactée du fait de la crise sanitaire. Un travail de simplification et d'harmonisation des tarifs a été effectué en 2022.

c. Impôts et taxes

c.1. La fiscalité directe

Les recettes de la fiscalité directe comprennent les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Elles représentent environ 10 082 k€, soit environ 34 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est équivalent à 2021.

Il est important de rappeler que 100 % des contribuables sont exonérés totalement de la taxe d'habitation sur la résidence principale en 2023.

c.2. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (7,1 M€) comprennent deux dotations :

- ✚ L'Attribution de Compensation (AC) pour 6,2 M€ ;
- ✚ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 928 k€ ;

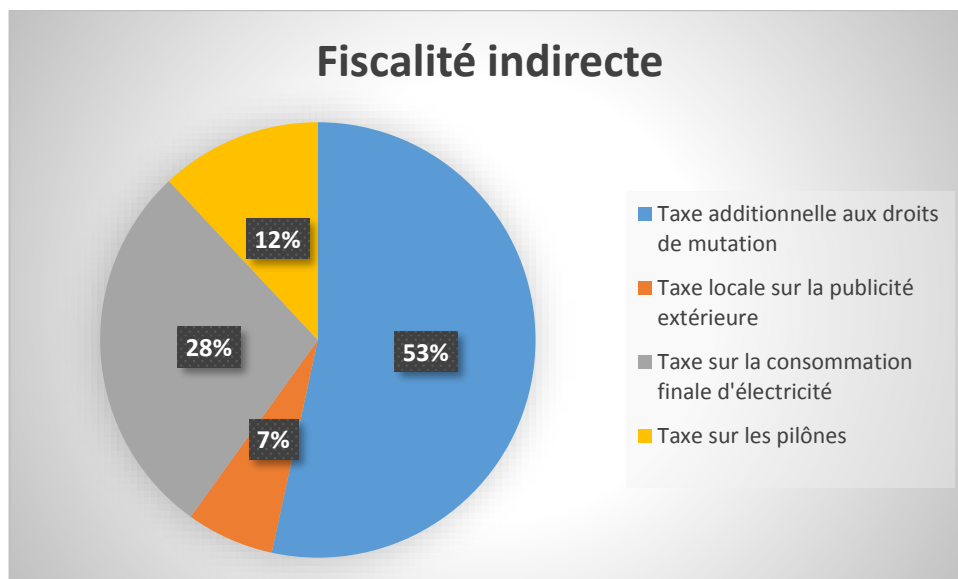
L'AC correspond à la compensation du transfert de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la Ville.

La DSC est une dotation qui favorise la solidarité entre communes pour le partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. Suite au travail mené par la Métropole pour améliorer les conditions d'attribution et une meilleure équité en fonction des particularités des territoires, et des moyens financiers supplémentaires qu'elle a attribué à cette dotation la DSC est passée de 484 k€ en 2021 à 928 k€ en 2022.

c.3. Les produits de la fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte est de 1,18 M€ environ.

Poste prépondérant de la fiscalité indirecte locale avec un poids de 53 %, le produit des droits de mutation est en hausse avec un montant de 630 k€ au compte administratif 2022 contre 584 k€ en 2021. Cette augmentation s'explique par la croissance des bases locatives et le dynamisme du marché immobilier.



d. Dotations et compensations

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
1- Dotation			
Dotation forfaitaire	2 787 950 €	2 714 098 €	2 615 388 €
Dotation de solidarité urbaine	3 699 458 €	3 831 451 €	3 960 451 €
Dotation de recensement	10 052 €	3 458 €	3 563 €
Dotation pour les titres sécurisés	43 628 €	28 195 €	42 690 €
Total dotations	6 541 088 €	6 577 203 €	6 622 092 €

e. Les autres participations

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Autres participations (Etat, Métropole, région, CAF)	1 616 296 €	1 536 553 €	1 736 220 €

f. Autres produits de gestion courante

Les produits de gestion sont en progression importante (+42%) par rapport à 2021, avec 686 k€ contre 482 k€ en 2021, principalement du fait de l'émission d'un titre de 116 000 € suite à la pose de panneaux publicitaires sauvage.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES			
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général (011)	5 178 184 €	5 461 416 €	6 585 231 €
Charges de personnel (012)	15 937 664 €	15 619 669 €	16 575 368 €
Autres charges de gestion courante	1 711 720 €	1 675 883 €	2 235 339 €
Total des dépenses de gestion courante	22 827 569 €	22 759 968 €	25 395 938 €
Charges financières (chap 66)	0 €	0 €	0 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	69 744 €	156 617 €	9 772 €
Dotations aux provisions (chap 68)	0 €	0 €	116 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 897 313 €	22 913 585 €	25 521 710 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	2 738 168 €	2 348 383 €	1 920 961 €
Total des dépenses d'ordre	2 738 168 €	2 348 383 €	1 920 961 €
Total des dépenses de fonctionnement	25 635 481 €	25 261 968 €	27 442 671 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 16,575 M€, elles représentent 62,05 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2021, elles représentaient 15,619 M€ pour 68,16% des dépenses réelles. La part de ce poste de dépenses dans le budget communal apparaît ainsi en diminution de 6,11 points, malgré l'augmentation de 3,5% du point d'indice, décidée par l'Etat et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2022 24 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant global d'environ 6,585 M€.

L'augmentation des charges à caractère général par rapport à 2021 (chapitre 011) s'explique par plusieurs phénomènes :

- L'externalisation d'une partie de la prestation d'entretien des locaux, notamment des écoles
- L'explosion des dépenses d'énergie (gaz et électricité) mais aussi celles de carburants
- L'inflation qui touche tous les domaines de fournitures ou prestations

c. Les autres charges de gestion courante

En 2022, la ville de Givors a continué à soutenir activement les associations et partenaires qui constituent un socle local solide en faveur du développement et du renforcement du lien social. Le montant des subventions municipales versées aux associations en 2022 approche les 953 k€ ; il est stable par rapport à 2021.

Le versement en faveur du CCAS est passé de 400 k€ en 2021 à 600 k€ en 2022, en raison du transfert sur le budget du CCAS d'une partie des charges de personnel dans le courant de l'année 2022.

La subvention versée aux écoles privée OGEC s'élève à 137 k€.

d. Les charges financières

Le bon niveau d'épargne nette et la recherche systématique de co-financements permettent à la commune de n'être toujours pas endettée en 2022.

e. Les charges exceptionnelles

En 2022 les charges exceptionnelles ont représenté 9 k€, soit 0,04% des dépenses réelles de fonctionnement.

VI. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES			
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Subventions d'investissement reçues (chap 13)	634 961 €	902 216 €	201 260 €
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	1 559 308 €	1 263 069 €	1 834 561 €
Excédent de fonctionnement	2 637 844 €	2 999 011 €	1 100 000 €
Dépôts et cautionnements reçus (chap 165)	1 101 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement	4 833 214 €	5 164 296 €	2 035 821 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	2 738 168 €	2 348 383 €	1 920 961 €
Opérations patrimoniales (chap 041)	468 535 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre	3 206 702 €	2 348 383 €	1 920 961 €
Total des recettes d'investissement	8 039 917 €	7 512 679 €	3 956 782 €

Les recettes d'investissement sont en diminution de 3,5 M€ par rapport au compte administratif 2021. Cette diminution est principalement due à un décalage d'encaissement de subventions telles que DPV ou DSIL notamment. Ces inscriptions ont été reportées sur 2023.

a. Les subventions affectées

Il s'agit des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement s'élevant à environ 201 k€. Le principal financeur étant l'Etat, pour 181 k€ (Dotations Politique de la Ville et Dotations de Soutien à l'Investissement Local).

b. Le Fonds de Compensation de la TVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) correspond au remboursement partiel de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année précédente, et représente 488 k€ pour 2022.

c. Les autres recettes

L'excédent généré par la section de fonctionnement en 2021 et qui a été affecté au financement des investissements au cours de l'exercice 2022 s'élève à 1,1 M€.

Il a également été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 1,921 M€. L'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'investissement (chapitre 040).

2. Les dépenses d'investissement

L'année 2022 a été, en matière d'investissement, une année de transition. Les études menées préfigurent les travaux à venir sur la deuxième partie du mandat : nouvelle crèche rue Eugène Pottier, transformation d'un bâtiment d'habitation en salles de classe pour l'école Wallon, interventions sur la piscine, extension du réseau fibre.

Concernant l'exécution, le principal chantier de la commune, la rénovation du centre commercial des Vernes, a rencontré de nombreuses difficultés ce qui a généré des retards dans l'exécution. Par ailleurs, en raison de vacances de postes au sein de la direction des services techniques, plusieurs chantiers nécessitant des apports d'ingénierie n'ont pas été menés : raccordement du pompage dans la nappe au réseau de traitement de l'eau de la piscine, mur de soutènement Montée de Montagny.

DEPENSES				
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION CA 2022 / 2021
Immobilisations incorporelles (chap 20)	309 447 €	93 726 €	362 226 €	286,47%
Subventions d'équipements versées (chap 204)	215 325 €	2 257 394 €	200 000 €	-91,14%
Immobilisations corporelles (chap 21)	4 051 131 €	4 432 780 €	2 109 420 €	-52,41%
Immobilisations en cours (chap 23)	76 686 €	600 €	0 €	-100%
opérations d'équipement (APCP)	3 487 652 €	2 000 744 €	1 463 864 €	-26,83%
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	8 767 €	0 €	0 €	
Autres immobilisations financières (chap 27)	39 000 €	0 €	0 €	
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)		229 087 €	0 €	
Total des dépenses réelles d'investissement	8 188 007 €	9 014 330 €	4 298 510 €	-52,31%
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	221 101 €	573 475 €	218 €	-99,96%
Opérations patrimoniales (chap 041)	468 535 €	0 €	0 €	
Total des dépenses d'ordre	689 636 €	573 475 €	218 €	-99,96%
Total des dépenses d'investissement	8 877 643 €	9 587 805 €	4 298 728 €	-55,16%

Les dépenses d'investissement sont en diminution de 55,16 % (soit environ - 5,289 M€) par rapport au compte administratif 2021.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement s'est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture et l'aménagement du territoire, mais aussi la sécurité, la modernisation numérique et le patrimoine et les équipements matériels de la collectivité.

- La poursuite des projets sur APCP (Centre commercial des Vernes, piscine, groupe scolaire Simone Veil, vitraux Saint Nicolas) pour 1,6 M€ environ
- La participation communale au projet de création d'un pôle de santé porté par la SAGIM pour 200 k€
- Des investissements dans le patrimoine bâti de la commune (modernisation des locaux urbanisme et CCAS, horloge mairie, préau école Liauthaud, réfection du restaurant Jaurès, réfection des circulations + ventilation de l'école Langevin, couverture école Duclos, changement masse filtrante piscine et réparation de la verrière, gazon synthétique terrasse PPE, volets roulants palais des sports, mises en conformité ERP diverses, contrôle d'accès) pour 435 k€ environ
- Des investissements en matière d'aménagement de l'espace public (parking Ligonnet, panneaux affichage publics, allée carême entrant, plateau de Montrond, toilettes mairie, impasse roche marcaire, avenue Youri Gagarine, pare ballons parc sports, caniveaux piste athlétisme, aire de lavage CTM, aire de jeux école Herriot, mat st Gérald, bornes foraines, tables de ping pong du budget participatif, bureau de vote du plateau de Montrond, clôtures jardins partagés, plafond du kiosque à musique, réseaux électriques,...) pour 290 k€ environ
- Des investissements pour optimiser les dépenses énergétiques (déploiements LEDs dans les bâtiments, modernisation de chaufferies, déploiements de Gestion Technique Centralisée,

isolation de façades à Jean Jaurès et la PM, déstratification d'air, volets roulants solaires,) pour 180 k€ environ

- La rénovation de l'éclairage du terrain de football Tony Garcia pour 73 k€
- Des études pour plusieurs projets (rénovation gymnase Anquetil, crèche 48 berceaux bâtiment ex CAF, extension école Henri Wallon, quartier fertile aux Vernes) pour 70 k€ environ
- Des acquisitions foncières (immeuble 23 rue Salengro et rdc 37 rue Salengro) et frais d'actes notariés d'acquisition 2021 (Bertholon Mourier et bâtiment CAF) pour 191 k€
- Différentes dépenses relatives à des acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules, informatique, informatique pour environ 820 k€

APCP

OPERATIONS	AP	REALISE			PREVISIONNEL			
		CP 2018 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Groupe scolaire S. Veil	5 546 000	4 970 506	509 661	27 152	38 681			
Vitraux Eglise Saint Nicolas	443 000	98 773	60 210	0	21 000	129 000	134 017	
Salle G. Brassens	1 925 969	1 641 235	279 734	0	5 000			
Centre com. des Vernes	5 500 000	92 026	245 059	273 324	1 277 000	1 600 000	1 600 000	412 591
Centre nautique	2 575 000	166 883	906 079	1 199 042	302 996			

Le présent tableau tient compte des révisions des différentes APCP inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal du 30 mars 2023.